

POUR UN VRAI STATUT DES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales représentent aujourd'hui une famille sur 4. Dans 82 % des cas, elles sont assumées par une femme. La monoparentalité est très souvent la conséquence du désengagement d'un des parents, le père, qui laisse l'autre parent, la mère, seul face aux conséquences humaines et financières.

Choisie ou subie, la monoparentalité est une réalité familiale que nos politiques publiques doivent prendre en compte afin de lutter contre la précarité et l'isolement de ces familles dont près de la moitié vit dans la pauvreté.

Un réel statut du foyer monoparental doit se déployer dans toutes les sphères de la vie.

LES SERVICES PUBLICS, CLÉ DE VOÛTE D'UNE POLITIQUE FÉMINISTE AU BÉNÉFICE DE TOUTE LA SOCIÉTÉ

Les services publics de la petite enfance et de l'enfance doivent être au cœur d'un projet d'émancipation des familles, en particulier monoparentales. Le défaut de mode de garde est le principal frein du retour au travail des femmes. Des milliers de places en crèche doivent être créées pour répondre aux besoins immédiats et permettre le retour à l'emploi, en garantissant des conditions salariales à la hauteur des compétences requises.

L'État est le garant de la protection des enfants. Pour lutter contre le non-recours aux droits, la charge mentale et le renoncement à demander la contribution financière à laquelle les mères et leurs enfants ont droit, c'est un tiers institutionnel qui doit intervenir : les CAF doivent tenir ce rôle d'intermédiaire.

FAIRE DES ÉCONOMIES EN FAISANT LE CHOIX DE L'ÉGALITÉ

Le gouvernement veut imposer des économies drastiques aux collectivités locales qui affecteront directement les services publics de la petite enfance et de l'enfance. Dans 92 % des cas, ce sont les mères qui perçoivent une contribution financière. 40 % des pères ne la paient pas, obligeant les CAF à verser une allocation de soutien familial (ASF).

L'irresponsabilité paternelle a donc un coût financier assumé collectivement. Sans parler de celui que les mères supportent individuellement : 190 € en moyenne de contribution financière mensuelle ne suffisent pas à l'entretien et l'éducation d'un enfant.



POUR UN VRAI STATUT DES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales représentent aujourd'hui une famille sur 4. Dans 82 % des cas, elles sont assumées par une femme. La monoparentalité est très souvent la conséquence du désengagement d'un des parents, le père, qui laisse l'autre parent, la mère, seul face aux conséquences humaines et financières.

Choisie ou subie, la monoparentalité est une réalité familiale que nos politiques publiques doivent prendre en compte afin de lutter contre la précarité et l'isolement de ces familles dont près de la moitié vit dans la pauvreté.

Un réel statut du foyer monoparental doit se déployer dans toutes les sphères de la vie.

LES SERVICES PUBLICS, CLÉ DE VOÛTE D'UNE POLITIQUE FÉMINISTE AU BÉNÉFICE DE TOUTE LA SOCIÉTÉ

Les services publics de la petite enfance et de l'enfance doivent être au cœur d'un projet d'émancipation des familles, en particulier monoparentales. Le défaut de mode de garde est le principal frein du retour au travail des femmes. Des milliers de places en crèche doivent être créées pour répondre aux besoins immédiats et permettre le retour à l'emploi, en garantissant des conditions salariales à la hauteur des compétences requises.

L'État est le garant de la protection des enfants. Pour lutter contre le non-recours aux droits, la charge mentale et le renoncement à demander la contribution financière à laquelle les mères et leurs enfants ont droit, c'est un tiers institutionnel qui doit intervenir : les CAF doivent tenir ce rôle d'intermédiaire.

FAIRE DES ÉCONOMIES EN FAISANT LE CHOIX DE L'ÉGALITÉ

Le gouvernement veut imposer des économies drastiques aux collectivités locales qui affecteront directement les services publics de la petite enfance et de l'enfance. Dans 92 % des cas, ce sont les mères qui perçoivent une contribution financière. 40 % des pères ne la paient pas, obligeant les CAF à verser une allocation de soutien familial (ASF).

L'irresponsabilité paternelle a donc un coût financier assumé collectivement. Sans parler de celui que les mères supportent individuellement : 190 € en moyenne de contribution financière mensuelle ne suffisent pas à l'entretien et l'éducation d'un enfant.



POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES, NOUS PORTONS 10 MESURES D'URGENCE ET STRUCTURELLES :

DES MESURES ÉCONOMIQUES ET DE JUSTICE FISCALE

- 1 Prélèvement à la source de la « contribution à l'éducation et l'entretien de l'enfant » (CEEE) par la CAF, réévaluation annuelle de son barème de calcul par la CAF afin de tenir compte de l'inflation, des revenus des deux parents et des besoins de l'enfant y compris des besoins spécifiques tels que les situations de handicap ;
- 2 Versement des allocations familiales dès le premier enfant et jusqu'à la fin des études ;
- 3 Gratuité effective des fournitures scolaires et modification du quotient grâce au statut de famille monoparentale (*ajout d'une part*) pour les tarifs de la cantine ;
- 4 Prolongation du complément de libre choix du mode de garde (CMG) jusqu'aux 12 ans de l'enfant ;

DES MESURES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- 5 Allongement et égalité du congé parental pour que le père prenne toute sa place dans la parentalité dès la naissance de l'enfant ;
- 6 Développement de l'accompagnement et du soutien à la parentalité par les professionnel·les des services publics de la petite enfance, de l'enfance et de la protection maternelle infantile ;
- 7 Garantir un socle minimal de congé « enfant malade » doublé pour les parents seuls, sans obligation de fournir de justificatifs pour une journée.

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS À ÉGALITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- 8 Politique d'attribution prioritaire de logements sociaux pour les familles monoparentales grâce à un système national de cotation prioritaire ;
- 9 Création de 230 000 places en crèches publiques, révision de leur répartition territoriale et mise en place d'un service public de garde d'enfants pour les parents aux horaires professionnels atypiques ;
- 10 Revalorisation (*rémunération, formation et statut*) des métiers de la petite enfance, de l'enfance et des CAF avec des recrutements suffisants pour répondre aux besoins.



**REJOIGNEZ LE PCF
POUR RENFORCER
le Nouveau Front Populaire**



☐ **J'adhère au PCF**

☐ **Je veux aider financièrement**

je verse : € (Ma remise d'impôt sera de 66 % de ce montant)

Chèque à l'ordre de ANF-PCF

Prénom :

Nom :

Adresse :

CP/ville :

Téléphone :

E-mail :

Renvoyer à : PCF - 2, place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19 [Retrouvez toutes les infos sur pcf.fr](https://www.pcf.fr)

POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES, NOUS PORTONS 10 MESURES D'URGENCE ET STRUCTURELLES :

DES MESURES ÉCONOMIQUES ET DE JUSTICE FISCALE

- 1 Prélèvement à la source de la « contribution à l'éducation et l'entretien de l'enfant » (CEEE) par la CAF, réévaluation annuelle de son barème de calcul par la CAF afin de tenir compte de l'inflation, des revenus des deux parents et des besoins de l'enfant y compris des besoins spécifiques tels que les situations de handicap ;
- 2 Versement des allocations familiales dès le premier enfant et jusqu'à la fin des études ;
- 3 Gratuité effective des fournitures scolaires et modification du quotient grâce au statut de famille monoparentale (*ajout d'une part*) pour les tarifs de la cantine ;
- 4 Prolongation du complément de libre choix du mode de garde (CMG) jusqu'aux 12 ans de l'enfant ;

DES MESURES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- 5 Allongement et égalité du congé parental pour que le père prenne toute sa place dans la parentalité dès la naissance de l'enfant ;
- 6 Développement de l'accompagnement et du soutien à la parentalité par les professionnel·les des services publics de la petite enfance, de l'enfance et de la protection maternelle infantile ;
- 7 Garantir un socle minimal de congé « enfant malade » doublé pour les parents seuls, sans obligation de fournir de justificatifs pour une journée.

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS À ÉGALITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- 8 Politique d'attribution prioritaire de logements sociaux pour les familles monoparentales grâce à un système national de cotation prioritaire ;
- 9 Création de 230 000 places en crèches publiques, révision de leur répartition territoriale et mise en place d'un service public de garde d'enfants pour les parents aux horaires professionnels atypiques ;
- 10 Revalorisation (*rémunération, formation et statut*) des métiers de la petite enfance, de l'enfance et des CAF avec des recrutements suffisants pour répondre aux besoins.



**REJOIGNEZ LE PCF
POUR RENFORCER
le Nouveau Front Populaire**



☐ **J'adhère au PCF**

☐ **Je veux aider financièrement**

je verse : € (Ma remise d'impôt sera de 66 % de ce montant)

Chèque à l'ordre de ANF-PCF

Prénom :

Nom :

Adresse :

CP/ville :

Téléphone :

E-mail :

Renvoyer à : PCF - 2, place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19 [Retrouvez toutes les infos sur pcf.fr](https://www.pcf.fr)